

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4 FEVRIER 2026 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 4 février à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PUJOLS-SUR-CIRON sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 29 janvier 2026

Présents : Laurence DOS SANTOS, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE (du point 1 à 3), Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Catherine ZAUSA.

Absents : Catherine BERTIN (Suppléée Laurence DOS SANTOS), François DAURAT (Pouvoir Sylvie PORTA), Patrick EXPERT (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Katell EYHRATZ, Thomas FILLIATRE (à partir du point 4 Pouvoir Françoise SABATIER-QUEYREL), Alain GIROIRE (Pouvoir Jean-Marc PELLETANT), Michel LATAPY, André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Maryse FORTINON), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU), Aline TEYCHENEY (Pouvoir Catherine ZAUSA).

Secrétaire de séance : Alain QUEYRENS

N°	DELIBERATION	VOTE
1	<p>D2026-008 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE par un vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexe ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2026-009 : OUVERTURES DOMINICALES DEMANDE COMPLEMENTAIRE PODENSAC</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DONNE un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail à la date indiquée.</p>	ADOPTÉ Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 1 Corinne LAULAN
3	<p>D2026-010 : REPORT DE LA PERIODE DE CONCERTATION CONCERNANT LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE PORTETS SOUMISE A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CARRIERE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le report à une date ultérieure de la concertation relative la déclaration de projet emportant mise en compatibilité N°2 du PLU de la commune de Portets ;</p> <p>DIT qu'un avis conformant le public du report de la concertation à une date ultérieure sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la communauté de communes</p>	UNANIMITÉ
4	<p>D2026-011 : RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SEMOCTOM</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés du SEMOCTOM ci-annexé</p>	UNANIMITÉ

5	<p>D2026-012 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – ANIMATION DE LA VIE LOCALE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le renouvellement de l'Appel à manifestation d'intérêt animation de la vie locale</p> <p>VALIDE le règlement et le dossier de demande de subvention AMI animation de la vie locale annexés à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2026-013 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les modifications du règlement intérieur du Réseau de Lecture Publique</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le règlement intérieur annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2026-014 : REGLEMENT DU QUIZZ BANDE DESSINEE DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT « PRET EN BULLES »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la création du quizz de Prêt en Bulles ;</p> <p>APPROUVE le règlement du quizz et ses prix ci-annexés ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au quizz.</p>	UNANIMITÉ
8	<p>D2026-015 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>REVALORISE la participation employeur aux contrats souscrits en matière de protection sociale complémentaire au bénéfice des agents de la collectivité.</p> <p>FIXE la participation de l'employeur comme suit à compter du 1^{er} mars 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le risque prévoyance : 15 euros brut par mois, par agent • Pour le risque santé : 25 euros brut par mois, par agent • Pour le risque santé et prévoyance : 35 euros brut par mois, par agent 	UNANIMITÉ

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

